



**** Projet soumis à la décision de ,**

Madame La Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en son lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la société DCT va réaliser les travaux en vue du raccordement à l'égout de l'immeuble sis à 7620 Wez, rue du Veillé, 37,

CONSIDERANT que ces travaux débuteront le 06 novembre 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A R R E T E :

- Article 1 : A partir du 06 novembre 2025 et pour toute la durée des travaux, la vitesse est réduite à 30 Km/h à 100 mètres de part et d'autre du N° 37 rue du Veillé à 7620 Wez.
- Article 2 : Durant la même période, le stationnement est interdit à 7620 WEZ :
- rue du Veillé, à 20 mètres de part et d'autre du N° 37.
- rue du Bas Bout et rue de la Chapelle Allard (de chaque côté de la rue)
- Article 3 : Durant la même période, la rue du Veillé à 7620 Wez est fermée à la circulation à hauteur du N° 37. L'accès dans cette partie de rue n'est autorisée que pour les riverains.
Une déviation est mise en place via rue du Bas Bout et rue de la Chapelle Allard.
- Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43 (30km) - C3 « exceptés riverains » - E1 - F41 - F45
- Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le 30 OCT. 2025



La Bourgmestre,
[Signature]
C. HURBAIN